

LA DANSE EN PÉRIL

Dossier déposé au
Conseil des Arts du Canada

par le
Regroupement québécois de la danse

Mars 2001

Mise en contexte

Confronté à la situation très critique dans laquelle se trouve la discipline de la danse à travers le pays, le milieu québécois de la danse se doit aujourd'hui d'en faire état au Conseil des Arts du Canada. C'est ce que nous nous proposons de faire à travers ce dossier qui, nous l'espérons, renseignera les membres du conseil quant à la gravité de la situation et à l'urgence de poser des actions concrètes pour y remédier avant qu'il ne soit trop tard. Représentant l'ensemble des professionnels de la danse évoluant au Québec, nos propos se basent nécessairement sur la réalité observée dans notre province. Les artistes de la danse des autres provinces ne bénéficiant pas d'un support provincial comparable au nôtre, cela laisse entrevoir à nos yeux toute l'ampleur du problème.

Car c'est très simple : la danse est en péril. Loin de nous l'intention d'adopter un ton alarmiste mais nous en arrivons au stade où, après des années de sous-financement chronique, la danse compte non plus une génération sacrifiée (cette dite relève composée d'artistes de 40 ans cumulant plus vingt ans de métier) mais deux générations sacrifiées. Or, si aucune solution urgente n'est apportée, cette situation menace non pas uniquement tous ces talents et le fruit de ce que leurs prédécesseurs ont bâti, mais l'avenir même de la danse.

Ah ! elle a bien du prestige la danse canadienne. Plusieurs signes en témoignent. Depuis plusieurs années, les artistes de la danse traversent les frontières géographiques et linguistiques ; des festivals internationaux et des théâtres prestigieux les invitent et leur consacrent des volets spéciaux. Cette année, le spectacle de clôture du Festival Montréal en lumière mettait la danse en vedette. Depuis deux ans, Tourisme Montréal a aussi compris tout l'attrait de cette discipline universelle exceptionnellement présente, créative et spécifique à Montréal, et la choisit pour illustrer la richesse culturelle unique de la ville dans ses campagnes publicitaires destinées au marché américain. Chorégraphes et spectateurs du monde entier ont les yeux tournés vers Montréal, capitale de la danse, titrait L'Actualité en couverture de son numéro du 1^{er} mars 1998. David Bowie fait appel à Édouard Lock, Luc Plamondon fait appel à Ginette Laurin (qui a signé deux chorégraphies pour le grand spectacle du 31 janvier 2000 de Céline Dion) et la célèbre diva Jessye Norman effectue des tournées avec Margie Gillis.

Dans ce domaine, les yeux sont rivés sur nous depuis de nombreuses années. Mais faute d'avoir bénéficié comme d'autres disciplines d'une conjoncture financière plus favorable, l'évolution de la danse se trouve gravement compromise. Nous croyons qu'il est temps de parler d'un rattrapage historique. Au cours des trois dernières années, le Conseil des Arts du Canada a vu son crédit parlementaire s'accroître de 35 %. Or, encore aujourd'hui la danse reçoit moins de la moitié de ce que reçoivent les autres disciplines alors qu'elle a connu dans les vingt dernières années un développement exponentiel. Dans le rapport annuel du CAC, au 31 mars 2000, la répartition est la suivante : 12 679 000 \$ pour la danse, 20 017 000 \$ pour le théâtre et 21 092 000 \$ pour la musique.

Pourtant, au Québec, on ne compte pas moins de 1 120 danseurs pour 1 625 comédiens actifs sur le marché du travail. De plus, en termes de nombre de représentations, de durée de vie des spectacles, d'assistances aux spectacles, tous les facteurs indiquent une croissance. Une étude provinciale révèle : « Le public qui assiste à des spectacles de danse contemporaine continue sa lente progression (...) Certaines formes artistiques plus exigeantes, parce qu'elles explorent de nouveaux territoires, semblent exercer davantage d'attrait sur le public que lors des éditions antérieures de l'enquête. En effet, la danse

contemporaine, la musique classique et le théâtre de création ont eu, en 1997-1998, l'auditoire le plus étendu des trois années où l'enquête a été réalisée, soit 416 330 spectateurs et spectatrices. »¹

Selon les données de 1996-1997 de l'Enquête sur les arts d'interprétation publiée par Statistique Canada, il y a eu diminution de près de 13 % de l'assistance aux spectacles en arts d'interprétation en 1996-1997, comparativement à 1994-1995, tandis que, pour la même période, l'assistance à des spectacles de danse a effectivement augmenté de 6 %, ce qui représente environ 1,3 million de spectateurs.

Et pourtant, ce milieu dynamique, en pleine effervescence, est menacé d'implosion par manque de ressources et de moyens malgré le fait qu'il trouve plus souvent qu'à son tour la force d'imaginer des solutions de survie. Mais que peut-on imaginer lorsqu'on sait que sans autre indexation des coûts le seul fait de la syndicalisation des danseurs au Québec entraînera une augmentation moyenne des dépenses des compagnies de l'ordre de 13 % ? Que peut-on imaginer depuis que la tombée du Rideau de fer a sérieusement modifié le marché européen à l'avantage des compagnies d'Europe de l'Est ? Quel avenir attend les compagnies canadiennes qui réussissaient en 1995 à tirer 77 % de leurs revenus des retombées de leurs tournées à l'étranger ? Sont-elles appelées à disparaître ?

La danse en est à une étape de son évolution qui exige, disons-le clairement, davantage de soutien et d'engagement de la part de tous les paliers gouvernementaux. Les problèmes que le ROD soumet à votre attention ne peuvent trouver de solutions que dans des interventions structurantes répondant d'une vision globale et stratégique des conditions de développement et d'évolution de la discipline dans tous ses aspects.

I-La situation du danseur

Même s'il est la matière première de tout spectacle de danse, le danseur est le premier parent pauvre de la discipline. Ses conditions de travail et de rémunération sont bien en deçà de ce dont il devrait être assuré pour pouvoir donner, en tout temps, sa pleine mesure. Condamné, le plus souvent, à la situation de pigiste, l'interprète travaille avec deux ou trois chorégraphes en même temps. Pour survivre, il se trouve à alimenter la compétition entre les chorégraphes et, peut-être plus grave, à rogner sur son temps d'entraînement. La danse exige une qualité d'entraînement exceptionnelle et une forme physique à toute épreuve. Or, les conditions de travail et de vie du danseur nient ces obligations de base. Les blessures sont légions et les coûts des traitements sont élevés pour des danseurs mal rémunérés et sans régime d'assurances.

« Les danseurs demeurent les artistes qui gagnent le moins annuellement, leur revenu total moyen s'établissant à 12 816 \$ en 1995. (...) En danse, 94 % des artistes gagnent moins de 30 000 \$ annuellement et 50 % moins de 12 500 \$ »², peut-on lire dans L'Étude sur la situation et les besoins financiers des artistes, des travailleurs et des organismes

¹ *La diffusion des arts de la scène, 1989-1990, 1993-1994 et 1997-1998*, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique, Ministère de la Culture et des Communications, Québec, juin 2000, p. 10

² Alliance pour le financement de la danse, de la musique et du théâtre, Regroupement québécois de la danse (RQD), Conseil québécois du théâtre (CQT), Conseil québécois de la musique (CQM). Étude réalisée par DBSF, janvier 2000, p. 64

professionnels des disciplines de la danse, de la musique et du théâtre. On évalue à 800 \$ le salaire minimum qu'un danseur devrait normalement toucher sur une base de quarante semaines. Or, le nombre de semaines qu'une compagnie moyenne peut consacrer à une nouvelle création dépasse rarement 37 semaines, étalées sur deux ans. Dans le meilleur des cas, l'interprète peut compter sur un engagement de trente à quarante semaines sur une base annuelle dans les trois ou quatre compagnies qui ont atteint un rythme de croisière suffisant, mais toujours incertain.

Vous comprendrez que la situation du jeune danseur en début de carrière est encore plus problématique. Pour danser, il est prêt à le faire gratuitement ou presque, pour de jeunes chorégraphes peu ou mal soutenus par les programmes de subventions qui leur sont destinés. L'accès à un entraînement régulier s'avère coûteux et les débouchés sur le marché de l'emploi sont restreints. Pour se développer, le jeune danseur a besoin d'expérimenter de manière régulière ce qu'est le processus de création, d'être initié aux formes et aux styles qui marquent les pratiques actuelles, d'être confronté enfin et le plus souvent possible aux multiples et concrètes réalités de son métier. Dans la situation actuelle, rares sont ceux qui ont accès à ces conditions de base de développement comme interprète.

À défaut de trouver les moyens d'améliorer de façon sensible la situation des danseurs, plusieurs craignent pour l'évolution même de la danse. L'absence d'une masse critique de danseurs expérimentés, un problème croissant au sein de la profession, est la conséquence directe du sous-financement des compagnies et des chorégraphes indépendants. Comment, en effet, maintenir et accroître le bassin d'interprètes expérimentés, si les compagnies n'ont pas les moyens de les payer ? Comment préparer une relève de danseurs expérimentés si les compagnies n'ont pas les moyens d'accueillir des apprentis ?

II. La situation des compagnies au fonctionnement

L'essentiel des ressources financières d'une compagnie est investi dans la création. Pour réussir à gagner le marché actuel de la danse, le chorégraphe doit s'engager dans des projets de création dont l'envergure et la facture puissent se comparer avantageusement aux standards internationaux. Ce qui implique une distribution plus imposante, un nombre accru de semaines en studio de répétition et en salle, un dispositif scénique plus complexe faisant appel à plusieurs concepteurs et sur une plus longue période de temps. Tous ces impératifs augmentent les coûts réels d'une création. Malgré le fait que ces besoins soient l'expression d'une démarche artistique rendue à maturité, le chorégraphe se heurte à l'impossibilité financière de soutenir ses propres exigences artistiques.

Le rythme de création doit présentement s'étaler sur deux ans et les contrats se négocier à la baisse. En clair, plus souvent qu'autrement, un chorégraphe est forcé de revoir ses choix de concepteurs et d'interprètes et, dans le pire des cas, de repenser entièrement la facture esthétique de son spectacle. Autant de réalités concrètes qui freinent, à coup sûr, l'évolution générale de la discipline. Que le sous-financement empêche l'expression et la reconnaissance artistiques de toute une nouvelle génération de chorégraphes, tout en exigeant d'eux qu'ils répondent au critère de rayonnement inscrit dans les programmes du Conseil des Arts du Canada, est l'une des grandes contradictions du système.

Pour éviter que plusieurs chorégraphes d'expérience et de talents soient condamnés à faire du surplace, et pour combien d'années encore, il faudrait qu'ils puissent compter sur l'implication continue, personnalisée et persévérante d'au moins un responsable du

développement, à ne pas confondre avec le rôle de l'agent. Le développement d'une carrière de chorégraphe, l'expérience le prouve, se planifie sur plusieurs années et exige que tout soit mis en oeuvre pour préserver sa liberté et son autonomie artistiques. Le rayonnement appréciable que connaissent aujourd'hui les quelques grandes compagnies qui se sont développées dans les années 1980, elles le doivent au grand talent artistique de leurs chorégraphes, certes, mais ce serait ignorer l'apport précieux et indispensable de personnes clés en administration et en développement de marché, qui leur ont permis de déployer leurs talents et de se doter d'un cadre d'entreprise taillé sur mesure. Aujourd'hui, l'impossibilité financière de se doter d'une infrastructure minimale constitue une autre entrave sérieuse à l'évolution de plusieurs chorégraphes rendus à maturité.

III. La situation des chorégraphes indépendants

Les programmes actuels de bourses et de subventions de projet ne permettent pas de soutenir de façon adéquate et conséquente l'émergence et la confirmation de nouveaux talents. À moyen terme, c'est l'évolution de la danse qui se trouve sérieusement compromise. D'une part, les faibles sommes attribuées empêchent de mener à terme, et dans des délais acceptables, une recherche et une création qui aient la portée souhaitée. D'autre part, les possibilités de voir sa situation s'améliorer sont de plus en plus éloignées dans le temps, à en juger par le nombre de candidats qui se bousculent aux portes.

IV. Le Regroupement québécois de la danse à bout de souffle

La création, au tournant des années 1980, du Regroupement québécois de la danse, a joué un rôle majeur dans le développement de la discipline et son positionnement sur la scène nationale. Réunissant toutes les catégories de professionnels de la danse, danseurs, enseignants, chorégraphes, écoles et compagnies, cet organisme doit les représenter partout où leurs intérêts sont en jeu.

Évidemment, la réalité du RQD n'est pas différente de celle du milieu dont il défend les intérêts. Cette année, le Conseil des Arts du Canada permettait au RQD d'accéder au mode de financement pluriannuel de projets, ce qui représente un pas dans la bonne direction. Cependant, ce mode de financement ne peut être garant de la stabilité financière minimale requise pour soutenir le rythme d'activités inhérent à ce type d'organisme et en assurer le développement harmonieux.

Cela n'empêche pas le RQD de faire quelques miracles, de maintenir une vie associative intense et fructueuse, d'offrir un certain nombre de services à ses membres, de gérer des programmes liés à la formation et à l'entraînement, indispensables aux interprètes. Sans compter les projets d'envergure qu'il a initiés et qu'il coordonne : La Danse sur les routes du Québec, La Journée internationale de la danse, l'enquête CROP sur la visibilité de la danse et le petit dernier qui contribuera à l'intensification des échanges avec tous les partenaires du Canada : le portail www.quebecdanse.org. À cela s'ajoute tout le travail de représentation et de concertation au sein de nombreux comités et auprès des instances gouvernementales pour accroître le financement des arts et améliorer la situation de l'emploi culturel. Le diagnostic d'entreprise réalisé en 1999 et le Plan stratégique de développement 2001-2004, dont le RQD vient de se doter, témoignent non seulement du professionnalisme de l'organisme, mais aussi du péril qu'il a encouru ces dernières années, particulièrement au niveau des ressources humaines.

En résumé, le RQD s'attaque systématiquement à des dossiers qui font avancer l'ensemble de la discipline et met tout en œuvre pour pouvoir partager ses acquis. Malgré son manque de ressources, il tente d'établir des liens avec le milieu de la danse à l'échelle du pays, conscient que son travail peut servir l'ensemble de la communauté artistique. Cependant, après plus de quinze ans d'existence, il ne peut toujours pas s'appuyer sur une reconnaissance véritable qui lui permettrait d'accéder à un financement au fonctionnement.

Conclusion

Tous croient en l'établissement d'un dialogue constructif avec ceux qui ont la responsabilité de définir les politiques et les programmes de soutien à la danse dans une vision d'avenir. Pour que le rayonnement de la danse sur les scènes nationales et internationales soit à la hauteur des forces créatrices qui l'animent, il faut à tout prix améliorer rapidement les conditions de la pratique de la danse.

Les artistes de la danse reconnaissent le rôle crucial que joue le Conseil des Arts du Canada (CAC) dans le développement de la vie artistique au pays et les efforts qu'il déploie année après année pour remplir des besoins sans cesse grandissants. Sa tâche est complexe et difficile.

Récemment, le (CAC) créait un groupe de travail sur les importants organismes des arts de la scène afin d'aider ces organismes à préserver leur stabilité financière et à développer de nouveaux publics. Il s'agit là d'une décision fort éclairée. Or, sans minimiser les problèmes de financement inhérents aux autres disciplines, du côté de la danse, plusieurs disent qu'ils sont devenus chroniques. Entre l'exercice financier 1996-1997 et le dernier budget du CAC, le secteur de la danse bénéficiait d'une augmentation de 45,9 %. Il est donc clair que le CAC se préoccupe de l'avancement de la discipline. Malheureusement, cet effort ne permet pas de colmater la brèche. Le budget de 1996-1997 était déjà bien en deçà des besoins d'une discipline ayant fait un bond prodigieux dans les années 80 et 90. Les augmentations consenties jusqu'à ce jour ont permis d'assurer une survie de plus en plus précaire. Résultat ? Le milieu de la danse se meurt de survie !

Notre milieu traverse en ce moment une période de turbulence des plus inquiétantes (crises financières, découragement des créateurs, instabilité des équipes) qui nous oblige à sonner l'alarme. Le milieu de la danse espère trouver au Conseil des Arts du Canada et auprès des responsables du Service de la danse une écoute des plus attentives, qui puisse se traduire dans des mesures concrètes, urgentes et audacieuses, compte tenu du péril qui menace la discipline.